

PLAN SPECIAL DU CENTRE PLAN D'AFFECTATION ET D'IMPLANTATION



0 50m ECHELLE 1:1000

Approuvé par la Municipalité de Lucens

dans la séance du : 21 OCT. 2013

Soumis à l'enquête publique,

du : 12 JUL. 2012

au : 10 Aout 2012

Le/La Syndic :



Le/La Secrétaire :

Le/La Syndic :



Le/La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal

dans la séance du : 28 OCT. 2013

Approuvé préalablement par le Département de l'Environnement

le : 30 JAN. 2014

Le/La Président :



Le/La Secrétaire :

Le/La Chef du Département :

CERTIFICATE CONFORME
Service du développement territorial

Entré en vigueur,

le : 14 JUL. 2015

Novembre 2013

0978A-AFFECT_IMPLANT-1000-131111-1-LOL-cm

urbaplan

LEGENDE

- périmètre du plan d'affectation et d'implantation
- zone du site protégé construit
- zone de protection des abords du château
- zone du centre
- zone naturelle protégée
- aire forestière
- lisière selon levé du 8 juin 2006 et du 1er avril 2009
- limite des constructions à l'aire forestière
- radiation du plan d'extension du quartier de la Grand'Rue
- périmètre de constructions existantes
 - bâtiment protégé
 - bâtiment à conserver ou à démolir et reconstruire
 - bâtiment altérant le site
- nouveau périmètre de constructions
 - A rez
 - B rez + 1 étage
 - C rez + combles
 - D rez + 1 étage + combles
 - E rez + 2 étages + combles
- périmètre libre à caractère de verdure
- périmètre libre à caractère de verdure protégé
- périmètre libre à caractère urbain

A titre indicatif

note selon le recensement architectural du canton de Vaud
(pour les zones "du site protégé construit" et "de protection
des abords du château")



Plan établi sur la base des données cadastrales du 5 novembre 2013

fourni par :

Bureau techniques PIERRE-ANDRE NICOD SA

ingénieurs EPF-SIA et géomètres officiels

1510 Moudon

Authentifié, le : 14 novembre 2013

Signature